

DELIBERATION 2020-33

LE QUATRE JUIN DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-NEUF MAI DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : MME GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - MME VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – MME OMS ML. - MME FASSIO I. - MME MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - MME FAVRE-MERCURET R. – M. PETI E. – MME LOPEZ MF. – MME MAUREL P. – MME BADOUIN E. – MME RENARD S. – M. ILLAN G. – MME LUGAND H. – MME FABRY V. – M. RIO F. -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MARTIN-LAVAL B. procuration à MME MAUREL P. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D. – M. MASSON M. procuration à M. RIO F. – MME VACQUIE S. procuration à MME GUIRAUD I. – MME SALOMON ML. Procuration à MME FABRY V. – M. VERNAY P. procuration à MME VESSIOT A.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – MME ESCRIG

ABSENTS : M. CARABASSE P.

Madame LUGAND H. a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subventions de projet 2020 aux associations de la commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;
 Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Particulièrement dans cette période difficile pour tous, elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal divers projets associatifs. Elle propose de retenir les montants de subvention projets ci-dessous :

VOLET SPORT

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2020	Observations
ASCL	1241	1067	5 000,00 €	Participation financière à l'organisation de stages à la Peyrière
NBC Fitness	5	5	540,00 €	Participation financière à l'achat de matériel
Cyclo Tourisme	71	36	1 000,00 €	Participation financière à l'achat d'équipements (maillots, cuissards)
Racing Club	465	158	4 000,00 €	Participation financière à l'achat de

Védasien (RCV)				matériel et à l'organisation de stages
Vélo Club	71	26	3 150,00 €	Participation financière à l'organisation du cyclocross du 22 novembre au Terral
Wildcats flag football	15	11	550,00 €	Participation financière à l'achat de nouveaux maillots
TOTAL	/	/	14 240,00 €	

VOLET CULTURE & LOISIRS

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2020	Observations
Club Taurin	24	24	500,00 €	Financement de l'achat d'éco cups
Kérozen et Gazoline	509	135	5 000,00 €	Participation financière à l'organisation de stages durant l'été
TOTAL	/	/	5 500,00 €	

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2020	Observations
Le Sens du Partage	11	10	200,00 €	Participation financière à divers achats (tissu, élastique) pour la conception de masques
Espoir pour un Enfant	560	45	200,00 €	Participation financière à divers achats (tissu, élastique) pour la conception de masques
TOTAL	/	/	400,00 €	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Madame le Maire précise que, si ces subventions sont approuvées, le montant des aides 2020 attribuées à ce jour sera de :

- subventions de fonctionnement :	72 230 €
- subventions de projets :	29 040 €
Soit un total à ce jour de :	101 270 €
Et un solde restant au budget de :	28 730 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

Envoyé en préfecture le 08/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le 08/06/2020

ID : 034-213402704-20200604-2020_33-AI

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2020, dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas



Envoyé en préfecture le 08/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le 08/06/2020

SLOW

ID : 034-213402704-20200604-2020_33-AI

